Justice de Paix du canton d'Ath

Demande de délivrance d'un acte de notoriété

• **À compléter en caractère d'imprimerie et joindre une copie de la carte d'identité du requérant et des témoins** •

Nom + N° National: .....
Prénom(s) :.....
Sexe : F / M (1)
Lieu et date de naissance :.....
Epoux(se) de + N° national :.....
Adresse électronique : .....
Téléphone : .....
Domicile – résidence :.....
.....

Sollicite la délivrance d'un acte de notoriété pour servir en matière de :
Mariage / Nationalité / élection / reconnaissance d'enfant (1)

Coordonnées de deux témoins plus âgés qui peuvent attester votre naissance :

1.
Nom :.....
Prénom(s) :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
.....
Numéro de registre national :.....

2.
Nom :.....
Prénom(s) :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
.....
Numéro de registre national :.....

(1) Biffer la mention inutile.

Identité de ses parents du/de la requérant(e) :

Nom du père :.....
Prénom(s) :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
.....
Numéro de registre national :.....

Nom de la mère :.....
Prénom(s) :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
.....
Numéro de registre national :.....

Renseignements sur le/la futur(e) époux(se) : (**Uniquement pour servir en matière de mariage**)

Nom :.....
Prénoms :.....
Sexe : F / M (1)
Lieu et date de naissance :.....
Domicile – résidence :.....
.....
Lieu du mariage : .....

Motif(s) de l'impossibilité de produire un extrait de son acte de naissance :
.....
.....
.....
.....

Date et signature

• À déposer/envoyer à la Justice de Paix du canton d'Ath (7800 Ath, Place des Capucins n°1 – 3ème étage).
• Droit à acquitter au moment du dépôt/envoi : 35 € sur le compte CCP au nom de la Justice de paix d'Ath portant le numéro **BE59 6792 0088 9626 (GEBABEBB)** – communication : « notoriété + NOM du requérant ».
• Joindre attestation d'impossibilité d'obtenir un acte de naissance (à se procurer auprès du consulat ou de l'ambassade) + copies des cartes d'identité.
• Dès réception du montant de 35 €, vous serez convoqué. Vous devrez vous assurer que vos témoins soient présents à l'audience à laquelle vous êtes convoqués.

(1) Biffer la mention inutile.